



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

10 décembre 2014

### Décisions importantes pour les hôpitaux valaisans et les sites hospitaliers

**(IVS).- Sur proposition de l'Hôpital du Valais, le Conseil d'Etat a arrêté les axes de développement de l'hôpital. Pour le Centre hospitalier du Valais romand (CHVR), le Gouvernement approuve le regroupement de toute l'activité opératoire à l'hôpital de Sion. Celui-ci assurera également la médecine de base, ainsi que la médecine spécialisée et hautement spécialisée. Les sites de Sierre et Martigny conserveront la médecine de base de proximité et la gériatrie. Le Conseil d'Etat autorise le lancement du concours d'architecture pour l'agrandissement du site de Sion. Cette réorganisation permettra notamment de limiter le nombre de transferts entre sites. Dans le Haut-Valais, le Gouvernement se prononce en faveur d'un regroupement de toute l'activité hospitalière sur le site de Brigue. L'Hôpital du Valais dispose d'une capacité d'investissement estimée à 400 millions de francs pour mener à bien les travaux qui découlent de ces décisions. Cette nouvelle répartition hospitalière sera réalisée de manière échelonnée entre 2020 et 2030.**

Les infrastructures de l'Hôpital du Valais doivent être modernisées afin de répondre de manière optimale aux défis qui attendent le secteur hospitalier. La difficulté à recruter des médecins spécialistes et du personnel spécialisé ne permet plus de disposer de tous les spécialistes dans chaque hôpital. Afin de continuer à garantir la sécurité des patients et la qualité des prestations, un regroupement des soins s'avère nécessaire.

#### Centre hospitalier du Valais romand - CHVR

Le Conseil d'Etat approuve, sur proposition de l'Hôpital du Valais, le concept médico-soignant qui prévoit le regroupement de toutes les opérations chirurgicales sur le site hospitalier de Sion. Les hôpitaux de Sierre et Martigny conserveront des soins somatiques aigus en médecine afin d'assurer à la population de ces régions une prise en charge hospitalière de proximité. L'hôpital de Martigny offrira également des suites de traitement après une opération en orthopédie-traumatologie à Sion.

A Sierre, l'activité hospitalière de la Clinique Ste-Claire sera abandonnée en raison de la vétusté des bâtiments et transférée à l'hôpital de Sierre. Des réflexions sont en cours avec les communes en vue de la reconversion de la Clinique Ste-Claire. Par ailleurs, par souci d'équilibre socio-économique, 50 à 60 postes (EPT) administratifs seront transférés du site de Sion sur Sierre.

Des urgences 24h/7 seront conservées à Sion et Martigny. A Sierre, les urgences de jour seront transformées en polyclinique de jour. Cette dernière offrira des consultations ambulatoires avec ou sans rendez-vous en collaboration avec les médecins de la région.

Cette nouvelle répartition des activités suppose l'agrandissement du site de Sion et la rénovation des sites de Sierre et Martigny. L'Hôpital du Valais lancera au début de l'année 2015 le concours d'architecture pour l'organisation du pôle santé de Champsec à Sion qui comprendra le site hospitalier et la HES.



## **Centre hospitalier du Haut-Valais – SZO**

Suite aux expertises de l'économiste de la santé Willy Oggier ainsi que des propositions du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais et des cadres du SZO, le Conseil d'Etat a demandé à l'Hôpital du Valais de mener les études nécessaires en vue du choix du futur site hospitalier unique du Haut-Valais.

L'Hôpital du Valais a mandaté trois entreprises spécialisées pour réaliser ces études. Il s'agit de H. Limacher AG à Zurich, Rapp Architekten AG à Bâle et Metron AG à Brugg. Ces sociétés sont expertes dans l'organisation hospitalière, l'architecture et les transports. Elles ont réuni leurs compétences pour mener en commun une expertise indépendante et neutre.

Les résultats de cette expertise démontrent que l'hôpital de Brigue offre les meilleures possibilités en termes d'espace disponible, de disposition des activités hospitalières, de faisabilité, de desserte, d'accessibilité et de coûts. Le choix du site hospitalier de Brigue permet notamment de construire un nouveau plateau médico-technique sans perturber le fonctionnement de l'hôpital.

Sur proposition du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais, le Conseil d'Etat retient le site de Brigue comme site unique dans le Haut-Valais. Dans un souci d'équilibre entre régions linguistiques, 10 à 15 postes (EPT) administratifs seront également transférés de Sion sur Brigue. Tous les postes de travail du SZO seront maintenus.

Le Gouvernement charge l'Hôpital du Valais de lui soumettre les études détaillées en vue du lancement du concours d'architecture dans le Haut-Valais. Les travaux d'agrandissement devraient durer environ 8 ans. Un groupe de travail sera chargé de faire des propositions au Conseil d'Etat quant à l'avenir des infrastructures du site de Viège.

## **Investissements de 400 millions de francs**

Les investissements qui seront consentis pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation ne devraient pas dépasser la capacité d'investissement de l'Hôpital du Valais qui est estimée à 400 millions de francs (300 millions pour le CHVR et 100 millions pour le SZO). Ces investissements seront soumis au Grand Conseil en vue du cautionnement par l'Etat du Valais des emprunts qui seront contractés par l'Hôpital du Valais.

## **Note aux rédactions**

- **Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, Tél. 079 248 07 80**
- **Hildebrand de Riedmatten, Président ad intérim du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais, Tél. 079 219 43 19**
- **Eric Bonvin, Directeur général de l'Hôpital du Valais, Tél. 079 664 79 41**